



Saint-Lô, le 10 mai 2011

COMMUNIQUÉ

Manche Numérique parmi les projets retenus pour bénéficier du grand emprunt

*L'arrivée du très haut débit et des usages associés sont un enjeu incontournable et déterminant pour le développement de nos territoires. 7 projets pilotes concernant le déploiement du très haut débit dont celui de **Manche Numérique** ont été retenus pour bénéficier du grand emprunt.*

Le déploiement du très haut débit : une condition nécessaire pour assurer le potentiel de croissance de notre économie

Dans le cadre du programme national « très haut débit », l'État a lancé en août dernier un appel à projets pilotes de construction de réseaux de fibre optique jusqu'au particulier en dehors de la zone dense.

Cet appel à projets visait à établir des modèles techniques de déploiement de réseaux et à définir des modèles d'investissement dans des zones « moins » rentables pour les opérateurs privés. Il s'adressait aux collectivités territoriales en partenariat avec les opérateurs nationaux. Le calendrier des différents déploiements s'étendra sur une période maximale de 9 mois, de l'automne 2010 à l'été 2011.

Pour rappel, l'ARCEP (Autorité de Régulations des Communications Électroniques et des Postes) a défini en France deux zones distinctes (décision n° 2009-1106) : la zone très dense (concernant 148 communes) qui représente des territoires où les opérateurs privés ont un intérêt économique à investir et financer leur réseau et les zones moyennement denses sur lesquelles le co-investissement public-privé devient nécessaire.

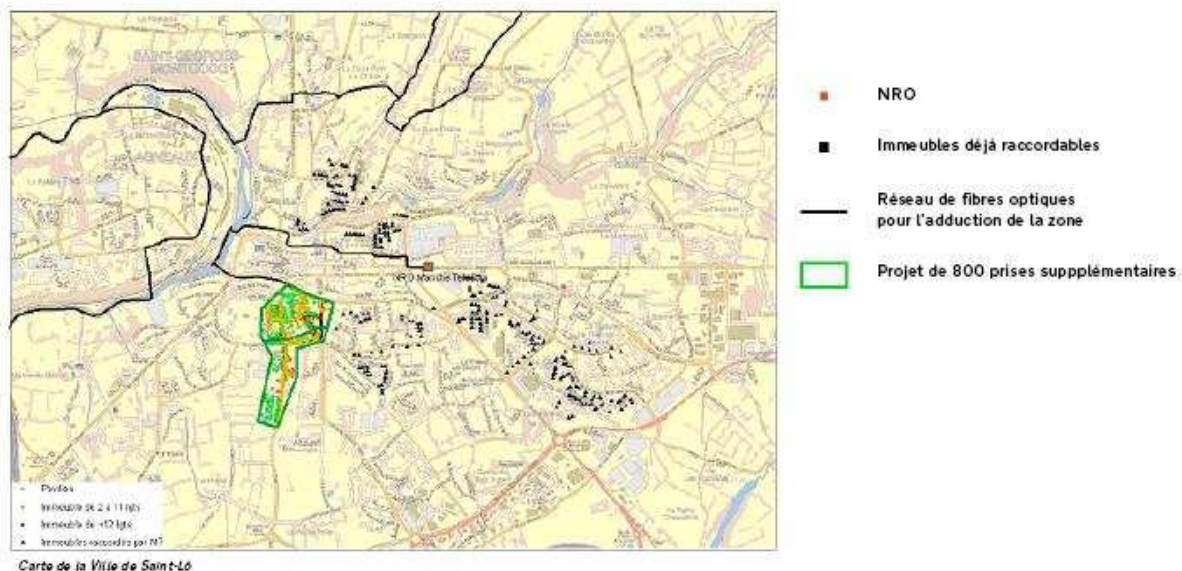
A travers cet appel à projets, l'État a souhaité définir et expérimenter des modèles technico-économiques de déploiement et d'exploitation de réseaux en fibre optique en zones moyennement denses.

Un dossier a été déposé en octobre dernier pour la ville de Saint-Lô. Lors de sa venue à Mortain le 6 décembre dernier, le Premier Ministre a annoncé que **ce projet figurait parmi l'un des sept dossiers retenus au niveau national dans le cadre du grand emprunt.**

Les projets sélectionnés concernent des zones à faible et moyenne densité. Le retour d'expérience de ces expérimentations permettra de préparer le lancement du programme national « très haut débit » à l'échelon national. Sur ce chantier du numérique, ce sont près de 2 milliards d'euros qui seront consacrés au déploiement des infrastructures de très haut débit, avec "l'objectif d'une couverture totale du territoire nationale en 2025".

Le projet de la Manche

Depuis décembre 2009, 4 000 foyers Saint-Lois sont déjà raccordables au très haut débit, le projet de la Manche concerne environ 800 foyers supplémentaires.



La construction de ce nouveau réseau respectera les choix technologiques déjà faits sur Saint-Lô (réseau ouvert et neutre). Ce projet fait l'objet d'un **cofinancement public-privé** avec une participation de SFR, d'Orange et de l'État dans la cadre du grand emprunt.

Terminé, ce réseau de fibre optique jusqu'à l'abonné (FTTH) sera intégré au patrimoine public (propriété de Manche Numérique).

Sa mise en service est prévue pour mi-2011. Les offres commerciales de SFR et d'Orange seront disponibles sur ces 800 nouvelles prises.

Une réunion d'information pour les Saint-Lois

Manche Numérique en partenariat avec l'Agglomération de Saint-Lô, Manche Télécom, Orange et SFR organisent **mercredi 11 mai une réunion publique** à destination de tous les Saint-Lois concernés par le périmètre de l'expérimentation. En présence des opérateurs nationaux partenaires de cette opération, les habitants seront donc informés sur les modalités pratiques de raccordement au très haut débit (de 50 à 100 Mégabit/s) afin de préparer au mieux la phase de réalisation des travaux.

A propos de Manche Numérique

Dès 2004, couvrir la totalité du territoire en haut débit dans les meilleures conditions concurrentielles constituait une priorité pour Manche Numérique. La mise en œuvre d'une délégation de service public a permis d'atteindre cet objectif. Conjointement, le développement des usages et services numériques complète l'approche globale d'aménagement numérique du territoire.

Les objectifs initiaux étant atteints, le syndicat mixte entre dans une nouvelle dynamique et œuvre pour le déploiement du très haut débit fixe. L'anticipation et la coordination pour faciliter l'arrivée et le déploiement du très haut débit sont aujourd'hui une priorité dans l'action quotidienne de Manche Numérique. Le schéma directeur d'aménagement numérique permet de définir une cohérence des déploiements sur tout le territoire de la Manche.

Contact presse

Cécile Guillemain

02 33 77 83 80 - cecile.guillemain@manchenumerique.fr